

# **TEMPS DES ARTS DE LA RUE**

## **COMITE NATIONAL DE PILOTAGE**

**Mardi 22 janvier 2008**

**14h00 – 17h30**

**HorsLesMurs**

### **Compte-rendu**

Isabelle Drubigny

### **MEMBRES PRESENTS :**

Yves Deschamps, ancien inspecteur général de la création et des enseignements artistiques du ministère de la culture, Président du comité national de pilotage

### **Représentants du ministère de la Culture**

Thierry PARIENTE, délégué théâtre, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS)

Marie MOREAU-DESCOINGS, conseillère arts du cirque et de la rue, collègue théâtre et spectacles, DMDTS

Elena DAPPORTO, chargée de mission Arts de la rue et cirque, DMDTS

Jean-Louis SAUTREAU, Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI)

Elisabeth CORMIER, présidente de l'Association des conseillers théâtre des Directions régionales des affaires culturelles, DRAC Pays-de-la-Loire

### **Représentants des collectivités territoriales et associations des collectivités territoriales**

Florian SALAZAR-MARTIN, président de la Fédération nationale des collectivités territoriales (FNCC), maire-adjoint à la culture, Martigues

Karine DELORME, FNCC

Sébastien FERRIBY, Association des maires de France (AMF)

Isabelle LOURSEL, chef de cabinet de Pierre Bourguignon, mairie de Ville de Sotteville-lès-Rouen

### **Professionnels et personnalités qualifiées**

Fabien JANNELLE, directeur de l'Office nationale de diffusion artistique (ONDA)

Vanessa SILVY, pôle théâtre, cirque et Arts de la rue, Culturesfrance

Thierry LORENT, président de la Fédération nationale des Arts de la rue, Compagnie Annibal et ses Eléphants

Michel CRESPIEN, Formation avancée et itinérante des arts de la rue (FAI AR)

Daniel ANDRIEU, directeur de l'Atelier 231 - Centre national des arts de la rue

Philippe CHAUDOIR, maître de conférence à l'Université de Lyon 2, président de Lieux publics

José RUBIO, directeur technique de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)

Adrien GUILLOT, chef de projet arts de la rue - transformation de l'espace public, Direction Vivre Ensemble, Région Poitou-Charentes

Eric AUBRY, administrateur de La Paperie - Chez Jo Bithume - Centre national des arts de la rue

Claude MORIZUR, co-directeur du Fourneau - Centre national des arts de la rue

Ema DROUIN, directrice artistique du Deuxième Groupe d'Intervention, Fédération Ile-de-France

Pedro GARCIA, directeur de L'Abattoir - Centre national des arts de la rue, Chalon dans la rue

Frédéric MICHELET, Fédération Languedoc-Roussillon, Compagnie CIA, SACD

Pierre SAUVAGEOT, directeur de Lieux publics, Centre national de création

Pascale CANIVET, coordinatrice de la Fédération nationale des Arts de la rue

Serge CALVIER, Fédération nationale des Arts de la rue

Maud LE FLOC'H, Compagnie Off / Polau

Jean DIGNE, président de HorsLesMurs, Musée du Montparnasse

Stéphane SIMONIN, directeur de HorsLesMurs

Gentiane GUILLOT, HorsLesMurs

Isabelle DRUBIGNY, Temps des arts de la rue, HorsLesMurs

Excusés :

Jean DE SAINT-GUILHEM s'excuse de ne pas avoir pu être là ; il préparait avec la ministre les entretiens de Valois qui débutent d'ici peu.

Jean-Raymond JACOB, Directeur artistique de la Compagnie Oposito, Moulin fondu - Centre national des arts de la rue

Pierre Bourguignon, maire de Sotteville-lès-Rouen, représenté par Isabelle Loursel

Philippe SAUNIER-BORRELL. Directeur de Pronomade(s) en Haute-Garonne - Centre national des arts de la rue

Yves Deschamps ouvre la séance.

## **1/ Bilan chiffré du Temps des arts de la rue (2005, 2006, 2007) :**

### **• Mesures nouvelles d'intervention DMDTS.**

(voir document joint)

**Elena Dapporto** présente le tableau des mesures nouvelles d'intervention au titre du Temps des arts de la rue (TAR) :

En 2005 : 2 060 715 €

En 2006 : 937 000 €

En 2007 : 698 100 €

Pour un total de 3 695 815 €

Ce tableau permet de mesurer l'effort de l'Etat et de voir là où il a porté. On voit que c'est un effort soutenu pendant trois années.

L'objectif premier de l'Etat était en effet la structuration du secteur. Ce sont donc des crédits supplémentaires, nouveaux et pérennes. Telle est la logique du tableau. Nous verrons en 2008 ce qui a été exécuté.

**Thierry Lorent** : Je voudrais pourtant souligner qu'un gel de 130 000 € frappe certains centres nationaux des arts de la rue (CNAR), même si on sait qu'ils n'ont pas été retirés sur les mesures nouvelles, mais sur les crédits antérieurs au TAR. La Fédération nationale des arts de la rue a demandé à la DMDTS un entretien sur ces réductions de budget. Nous sommes donc ravis de cet effort, mais il y a des réductions importantes dues au gel.

### **• Evolution des aides régionales aux Arts de la rue.**

**Stéphane Simonin** présente les tableaux sur l'évolution des aides régionales aux Arts de la rue (2004 - 2007) transmis par 8 régions (Centre, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Bretagne, Poitou-Charentes).

On remarque que c'est en 2006 que les choses se sont mises en place. Le travail avec les régions est à imaginer sur le long terme mais, au regard des chiffres de l'année de référence (2004) et des prévisions 2007, les résultats sont très éloquentes.

#### **• Région Centre :**

En 2004 : 147 000 €.

Prévisions 2007 : 229 600 €.

Entre 2004 et 2007 : 82 600 € supplémentaires, soit 56,19% d'augmentation.

#### **• Rhône-Alpes :**

En 2004 : 79 000 €.

Prévisions 2007 : 289 000 €.

Entre 2004 et 2007 : 210 000 € supplémentaires, soit 265,8% d'augmentation.

#### **• En Languedoc-Roussillon :**

En 2004 : 27 000 €.

Prévisions 2007 : 296 100 €.

Entre 2004 et 2007 : 269 100 € supplémentaires, soit 996,6% d'augmentation.

● **Lorraine :**

En 2004 : 41 130 €.

Prévisions 2007 : 207 700 €.

Entre 2004 et 2007 : 166 570 € supplémentaires, soit 404,9% d'augmentation.

● **Midi-Pyrénées :**

En 2004 : 324 177 €

Prévisions 2007 : 752 950 €.

Entre 2004 et 2007 : 428 773 € supplémentaires, soit 132% d'augmentation.

● **Haute-Normandie :**

En 2004 : 72 400 €.

Prévisions 2007 : 152 000 €.

Entre 2004 et 2007 : 79 600 € supplémentaires, soit 109,9% d'augmentation.

● **Bretagne :**

En 2004 : 536 830 €.

Prévisions 2007 : 793 000 €.

Entre 2004 et 2007 : 256 170 € supplémentaires, soit 47,7% d'augmentation.

● **Poitou-Charentes :**

En 2004 : 89 000 €.

Prévisions 2007 : 1 372 173 €.

Entre 2004 et 2007 : 1 283 173 € supplémentaires, soit 1441,7% d'augmentation.

En Ile-de-France et en PACA, il semble que la situation soit stationnaire.

C'est le développement des politiques culturelles aux Arts de la rue dans ces régions que nous pouvons mesurer grâce à ces chiffres. Il serait intéressant de pouvoir comparer le total des financements des 22 régions et le budget ministère. Pour cela, nous continuerons, avec la Fédération des Arts de la rue, à réunir les données concernant les autres régions.

**Pierre Sauvageot :** Le total des financements de ces 8 régions est de 2,8 millions, celui des mesures nouvelles de la DMDTS est de 3,7 millions. Sans parler des départements et des villes... On peut réellement dire qu'il ne s'agissait pas d'un effet d'annonce. L'effet levier est indéniable. On ne savait pas, jusque-là, sa réalité.

**Fabien Jannelle :** On sait que, sur le spectacle vivant, l'Etat apporte 20% des financements tandis que les collectivités territoriales 80%. L'effet levier est donc évident. Si l'on maintient cette logique de proportion, sur les 4 millions de l'Etat, on peut dire que ce sont 20 millions de mesures nouvelles mises en place par les collectivités territoriales.

**Yves Deschamps :** Il n'y a, de plus, aucune raison que le TAR soit stoppé en région puisqu'il n'y aura aucun changement politique avant 2 ans. En revanche, pour les collectivités locales, il faudra revoir les évolutions après les élections.

**Thierry Lorent :** On remarque une réelle volonté politique. Il faut toutefois souligner qu'un travail important réalisé en amont par la Fédération des Arts de la rue, puis avec Yves Deschamps. Mais l'on peut regretter que ça ait « arrosé » là où il y a déjà des équipes, et il y a 22 régions...

**Michel Crespin** : Rappelons que certaines villes soutenaient les Arts de la rue avant l'aide spécifique du TAR.

## **2/ Point sur les nouveaux dispositifs :**

- « **Ecrire pour la rue** », **dispositif d'accompagnement des écritures originales pour l'espace public.**

(cf. document joint)

**Emma Drouin** : La bourse Ecrire pour la rue en est à sa deuxième édition. L'important est que ce dispositif reste en place et que l'on continue à procéder à son ouverture. Par ailleurs, qu'en est-il de la proposition de mettre en lumière les propositions des boursiers ? Ce temps de lisibilité me semble nécessaire.

**Yves Deschamps** : Il faut aussi et surtout se préoccuper de la diffusion de ces œuvres.

**Elena Dapporto** : En 2007, 10 projets ont été retenus (6 en 2006) et la DMDTS a doublé son financement. Le montant de la bourse est passé de 5000 € à 7200 €.

La première commission a traité 57 dossiers. L'année suivante, 27, mais cela s'explique. Le calendrier est important car il est relatif au fondement précis de cette aide. C'est un soutien à la création. Nous souhaitons identifier et soutenir le moment de la conception, de l'écriture du projet. Il fallait rendre cela clair car, dans ce secteur, la phase d'écriture n'est pas évidente.

La finalité, la première année, a été mal comprise. Parmi les 57 dossiers, beaucoup ne correspondaient pas à la finalité de l'aide. Les compagnies ont pensé qu'elle portait sur la phase de pré production. En 2007, le calendrier a été pensé pour qu'il tombe en même temps que la commission nationale afin que la distinction entre la phase d'écriture et la production se fasse bien. De facto, la nature des porteurs de projets s'est elle aussi clarifiée. A la première édition, tous les profils étaient représentés : l'écrivain de rue - celui pour lequel l'écriture ne peut être incarnée que dans la rue (ex. Jean-Georges Tartare) -, des auteurs venant d'univers parallèles aux Arts de la rue - les écrivains - qui souhaitaient que leurs paroles soient dites dans la rue et des concepteurs de spectacles de rue pour qui le concept d'écriture est large.

**Frédéric Michelet** : Nous nous sommes aperçus, à travers ce dispositif et les aides de Beaumarchais, à quel point les écritures pour la rue sont singulières et qu'il n'y a pas de modèle. On ne retrouve pas cette singularité de processus dans le cirque, ou même au théâtre. C'était, pour ces dispositifs, ce qui a été le plus difficile à cerner.

Il faut savoir que si la SACD a pu paraître facile à persuader, les budgets d'action culturelle sont en baisse depuis 2005 (de 5 à 2,3 millions) sur l'ensemble des disciplines, car ils sont basés sur la copie privée. Il n'était pas évident de défendre une place pour les Arts de la rue dans ce déclin. Il faut bien se rendre compte que les Arts de la rue ne sont rien face aux autres secteurs. Un énorme travail reste à faire pour intéresser les sociétaires.

Par ailleurs, je trouve qu'il est tout aussi important de donner à voir le travail des lauréats du dispositif afin de suivre leur évolution que d'attribuer les bourses. C'est ce que nous avons fait pour les boursiers de Beaumarchais, avec la DMDTS et Jean-Marie

Songy à Aurillac en 2007, pour la première fois. Le nombre de programmeurs présents était assez élevé.

**Elena Dapporto** : Ce dispositif devrait se positionner davantage à la croisée des autres formes d'écritures et être en interrogation avec elles. Au-delà des problématiques liées aux secteurs (trouver les financements, etc.), c'est la qualité de l'écriture pour la rue qui doit interroger. Cela est fait à la FAI AR, formidable laboratoire d'explicitation des démarches artistiques. Il faudrait réfléchir à cela avec la Chartreuse, la FAI AR et d'autres écoles de formation.

● **Le soutien aux réseaux de diffusion territoriale.**

**Marie Moreau-Descoings** : L'un des principaux chantiers du TAR était l'amélioration de la diffusion des Arts de la rue. Ce secteur n'est pas le seul à souffrir d'un déficit de diffusion et l'on peut même estimer que la diffusion des spectacles de rue se porte plutôt bien, au regard du nombre de tournées de compagnies françaises en Europe et à l'international. Mais pour faciliter la diffusion sur le territoire français, on a imaginé deux approches : via l'ONDA et via les opérateurs. On a pensé que sur le territoire, un opérateur pouvait construire un réseau afin de mutualiser les économies et d'optimiser la diffusion d'un spectacle. C'est le cas de « En rue libre » en Midi-Pyrénées, réseau est composé d'une dizaine de structures de différentes tailles et entités juridiques.

L'opérateur et son réseau doivent être soutenus par une collectivité locale (région, département, ville ou les trois).

En 2007, trois réseaux ont été aidés : « En rue libre », « R.I.R.E. » en PACA, et le réseau monté par l'APSOAR en Drôme et en Ardèche. Soulignons que les demandes ont été peu nombreuses en 2007. Cela s'explique par le temps nécessaire au montage d'un réseau.

Ce dispositif sera reconduit en 2008.

**Elena Dapporto** : La première difficulté que nous avons rencontrée était d'élargir le cercle des convaincus à diffuser des spectacles de rue. Notre intension était de soutenir des propositions de qualité et les saisons. Un certain nombre de réseaux territoriaux existants sont déjà subventionnés par les collectivités pour ce type d'action de réseau en région (ex. Bretagne). Il s'agissait là d'élargir aux territoires vierges, même s'il n'est pas évident d'y trouver des opérateurs.

**Ema Drouin** : Quelles sont les modalités de ce dispositif ? En 2007, il y a eu trois réseaux aidés. Et en 2008 ?

**Marie Moreau-Descoings** : Au départ, il a été imaginé pour qu'il tourne, mais il faut souvent 2 ans pour qu'un projet existe et soit viable. Il tourne donc tous les 2 ans, mais il peut y avoir des moyens supplémentaires attribués la deuxième année.

**Elena Dapporto** : C'est l'aide aux résidences de compagnies de danse qui existait dans les années 1980 qui a inspiré ce dispositif. Elles permettaient une association forte entre l'Etat et les conseils généraux et ainsi de diffuser un spectacle, un répertoire sur un territoire ou de permettre une création. Le problème pour les Arts de la rue est le côté épisodique et événementiel de la diffusion. Ceci est d'autant plus vrai quand il s'agit de projets d'écriture sur le territoire ou de tournées de formes

importantes, donc coûteuses. Il faut maintenant contourner la difficulté d'imposer des saisons et de mettre en place des tournées cohérentes.

Etant donné que les réseaux sont longs à mettre en place, nous avons aidé les réseaux existants et non aidés par les collectivités. Nous espérons à l'avenir recevoir d'autres propositions.

**Ema Drouin.** Le concept de ce dispositif reste à préciser, notamment auprès des régions.

**Hervé Lelardoux :** Ce n'est effectivement pas encore suffisamment clair. L'idée de l'inscription d'un projet sur un territoire et de la réécriture est intéressante mais contradictoire. En plus de la difficulté du développement d'un travail dans un lieu ou sur un territoire, ce dispositif impose une tournée. Réussir à construire des collaborations demande beaucoup de temps et est déjà exceptionnel. Il est là d'en trouver d'autres, en plus. Cela me paraît difficile à mettre en place.

**Thierry Lorent :** Ce dont tu parles relève de la résidence de diffusion. La spécificité du dispositif dont nous parlons et de construire un réseau de diffusion avec de nouvelles collectivités. Ce dispositif est important car il pose la question du rayonnement des Arts de la rue.

• **Le soutien spécifique de l'ONDA aux Arts de la rue.**

**Fabien Jannelle :** Avant de rendre compte de l'action que nous avons menée dans le cadre du TAR, je rappelle que l'intervention de l'ONDA dans le champ des Arts de la rue est récente. En 1995, il n'y avait aucun moyen alloué aux Arts de la rue car l'ONDA n'intervenait alors que sur les spectacles à billetterie. C'était absurde puisque les spectacles de rue ont pour principe la gratuité. À partir du moment où il était considéré qu'il y avait œuvre dans l'espace public, l'ONDA devait prendre les Arts de la rue en considération. C'est en 1999 qu'elle a été missionnée par le ministère pour intervenir sur ce secteur avec des mesures nouvelles de 45 000 €. De 1999 au lancement du TAR en 2005, nous sommes intervenus, en moyenne, à hauteur de 100 000 €, c'est-à-dire au-delà des financements attribués par le ministère. Ensuite, plusieurs personnes se sont occupées des Arts de la rue (Christophe Blandin Estournet, Jean-Christophe Bonneau et à son départ, Philippe Lherbier, avec le théâtre).

Je rappelle que le TAR a débuté en 2005 à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> rencontre nationale organisée par l'ONDA à Lieux publics à Marseille, avant même que ce moment soit choisi par le ministre pour lancer le programme officiellement. Ce rida avait été le premier temps proposé aux artistes des Arts de la rue et aux diffuseurs. En 2005, la DMDTS nous a affecté d'une mesure fléchée de 100 000 € avec comme objectif de porter cette aide sur le réseau pluridisciplinaire (les lieux permanents comme les festivals) et sur les actions territoriales. Cela a beaucoup concerné les CNAR, c'est-à-dire les structures spécialisées dont l'action sur les territoires est forte, et les saisons (Vieux-Condé, APSOAR). La mesure nouvelle a été reconduite pendant les trois années.

En 2005, 170 000 € ont été engagés pour permettre l'accueil de spectacles. Cela a concerné 41 spectacles, 179 représentations, 39 équipes artistiques. C'est donc en dessous de ce que nous aurions pu faire. Nous disposions de 100 000 €, la DMDTS

nous avait attribué 100 000 € supplémentaires, nous aurions donc dû dépenser 200 000 €.

En 2006, nous avons engagé 146 000 €, ce qui correspond à 39 spectacles, 172 représentations et 32 équipes. C'est en chute car l'ONDA était alors, pour la première fois, touchée par le gel budgétaire. J'ai donc considérablement freiné toutes les dépenses sur le premier semestre 2006, soit au moment où nous engageons les garanties pour les Arts de la rue. Nous avons terminé l'année excédentaires, car j'ai pris de trop grandes précautions face au gel et n'ai pas pu rétablir le budget. C'est une partie de l'explication ; la véritable difficulté étant la pénétration du spectacle de rue dans les réseaux conventionnels. Il y a beaucoup de réticence et cela prend du temps.

2007 a été une année normale, de croisière, puisque nous en sommes à un peu moins de 240 000 €. Ce sont 58 spectacles aidés, 226 représentations et 50 équipes. J'ai pris auprès de la Fédération des Arts de la rue un engagement de traçabilité intégral des sommes qui nous sont allouées.

Si nous avons appris que la mesure nouvelle allouée par la DMDTS (100 000 €) ne serait pas reconduite, nous ne reviendrons pas pour autant aux sommes passées et ferons tout pour maintenir les aides aux alentours de 140 000 € de manière, au final, à être totalement nets vis-à-vis de la profession à qui nous devons cet argent.

Qui cela a-t-il concerné ? Le réseau pluridisciplinaire (12 scènes nationales, 11 scènes conventionnées, 10 centres culturels / théâtres municipaux, 10 du secteur associatif). 60% des structures bénéficiaires ne sont pas des structures spécialisées Arts de la rue. Ce sont 67 associations différentes qui ont bénéficié d'un soutien de l'ONDA, implantées sur 60 villes (sur les 3 ans).

Ce soutien s'est fait naturellement. Ce qui est intéressant est que nous avons construit un partenariat durable.

La deuxième rencontre nationale Arts de la rue organisée à Toulouse en novembre 2007 a réuni 50 structures de diffusion. C'est énorme par rapport à la première organisée (une dizaine). Elle a démontré une très nette ouverture des théâtres municipaux, des scènes nationales... On peut noter la grande qualité des échanges et l'exigence des discours critiques sur les œuvres.

Par ailleurs, nous avons envoyé le DVD « Esthétiques des Arts de la rue » réalisé par HorsLesMurs à l'ensemble de notre réseau.

Le bilan du TAR est donc pour nous positif, même si les choses peuvent encore être améliorées en 2008.

Pour finir, je remercie Yves Deschamps de ce qu'il a écrit sur l'ONDA dans son texte *Les Arts de la rue et leur Temps*. Cela est pertinent et clairvoyant.

**Thierry Lorent** : Nous savons bien que c'est dans le secteur des scènes généralistes que les efforts doivent être portés. Mais comment analyses-tu leur réticence ? J'avais, à Toulouse, été assez critique sur le rapport des actions de l'ONDA. Il était nécessaire de faire l'analyse ensemble. C'est ce que nous permettent les espaces de rencontre comme celui d'aujourd'hui.

**Yves Deschamps** : Il y a une certaine méconnaissance de cette action. Pourquoi ne pas publier le bilan de l'ONDA que vient de faire Fabien dans le prochain Stradda pour que les membres du comité de pilotage ne soient pas les seuls à en être informés ?

**Fabien Jannelle** : Paradoxalement, il existait vers les années 80, une sorte d'appétit du secteur pluridisciplinaire pour les Arts de la rue, même s'il s'agissait d'ouverture ou de fermeture de saisons. J'ai le sentiment qu'il y a eu, à partir des années 90, un repliement de la part des scènes nationales surtout, sur les disciplines artistiques légitimes (danse, théâtre, musique). Nous n'avons pas fait de forcing avec ce réseau mais avons au contraire formulé de vraies demandes. Grâce au TAR, on peut dire aujourd'hui que c'est du durable. Cela s'est inscrit dans les consciences.

Expliquer la réticence est chose simple, ils n'y connaissent rien ! Mais ce n'est pas très différent de la musique, étant donné qu'une grande partie de la programmation est réalisée à partir des catalogues. Il n'y a pas de réflexion. Il faut donc considérer primordial tout ce qui peut favoriser une meilleure information, une meilleure connaissance des artistes, des spectacles de rue. L'ONDA étant le seul organisme à réunir un réseau totalement pluridisciplinaire, il faut continuer.

A Toulouse, nous avons vu que les Arts de la rue commencent à être de moins en moins perçus comme du divertissement. Ils ne sont pas considérés pour autant comme permettant des moments de création artistique. Mais il faut souligner que ce n'est qu'en 2005 qu'il y a eu une opération politique forte sur ce secteur.

Pour finir, je rappellerais que l'ONDA est une petite structure dont le budget est inférieur à 4 millions d'Euros pour toute la France et toutes les disciplines du spectacle vivant...

**Stéphane Simonin** : De plus en plus de demandes concernant les Arts de la rue sont faites par les scènes généralistes à HorsLesMurs et un plus grand nombre d'abonnements à nos publications est enregistré. Il ne faut pas fléchir maintenant car la dynamique, toujours difficile à enclencher, est belle et bien engagée. Il faut s'attendre à ce qu'il y est un décalage entre les événements. Il a fallu du temps après l'année des arts du cirque pour que les actions se fassent sentir. Le fait est qu'aujourd'hui, presque toutes les scènes nationales programment du cirque.

**Yves Deschamps** : D'où l'importance de l'instauration d'un comité de suivi. C'est la possibilité de la poursuite du dialogue entre l'Etat, les collectivités, les artistes, les professionnels.

**Pierre Sauvageot** : Pour désenclaver les Arts de la rue, l'ONDA est le partenaire naturel. Beaucoup de choses ont avancé. Le fait qu'aujourd'hui les Arts de la rue se trouvent à l'ONDA dans le « paquet général » est une bonne chose. Si l'ONDA n'est pas, pour la DMDTS, le bon outil de diversification de la diffusion des Arts de la rue, alors il faudrait en inventer un autre, mais ne pas faire une coupe sèche dans le budget de ce partenaire évident.

**Claude Morizur** : L'une des mesures phares de ce TAR est la création de neuf centres nationaux qui ont pris l'habitude de se réunir pour travailler ensemble, notamment sur la diffusion car il ne s'agit pas pour nous que de production. On a commencé à mettre en place des outils (ex. Toulouse) pour parler de notre secteur et de sa structuration. Cette annonce du retrait des 100 000 € à l'ONDA nous contrarie donc fortement.

### **3/ Rue libre ! :**

#### **• Bilan de la communication et discussion sur la reconduction de la journée.**

**Thierry Lorent** : Indéniablement, le 27 octobre a été un levier important dans la dynamique artistique. Rue libre ! a permis la rencontre et a été le reflet de nos diversités. Plusieurs compagnies ont joué leurs spectacles, souvent dans le cadre de la programmation d'un lieu, et ont à ce titre été rémunérées. C'est le discours que nous avons tenu avec la CGT qui nous avait interpellés sur ce point. Il y a eu, le plus souvent, des actes fédérateurs « manifestifs », sur le contenu et sur la forme. C'était là de l'action militante, citoyenne. La radio a permis de faire le lien avec toutes les actions, même les plus isolées. Elle a permis la synergie. Rue libre ! n'a pas relevé de l'événementiel, en ce sens qu'il avait un lien étroit avec la population, les élus et les artistes. Cette action a été permise par la relation de proximité que nous avons sur le terrain. Pour la deuxième édition de cette journée, la Fédération des Arts de la rue sollicitera les candidats aux élections municipales. Nous reviendrons également vers HorsLesMurs pour l'organisation logistique et le secrétariat général. On ne peut pas envisager une deuxième édition si nous ne retrouvons pas cette même énergie. Notre secteur est envié par d'autres pour ce dynamisme.

Il y a un désir de la part de la majorité des membres de la Fédération de renouveler cette aventure. Les témoignages sur les listes « Fédé » et « Rue » le prouvent, avec la demande de veiller à garder le contenu politique de notre secteur.

Les collectivités et les scènes généralistes peuvent nous aider financièrement. Nous invitons donc chacun, via également le comité de suivi, à s'engager dans cette action nationale.

**Stéphane Simonin** : Au départ, le premier risque était que Rue libre ! devienne un événement « fourre tout » étant donné qu'il n'y avait ni thématique artistique ni mot d'ordre. Finalement, l'équilibre entre manifestif et artistique a fonctionné. Les équipes les plus réticentes se sont jointes au mouvement, prenant conscience de la dynamique qui s'enclenchait, et ont pris plaisir à mener cette action. Ça été ensuite une déferlante artistique. Dans certaines régions, cet événement a réellement été fédérateur - citons à ce titre les deux nouvelles fédérations - et aura donc des effets de structuration et de développement du dialogue avec les collectivités locales importantes.

L'autre risque était la communication car ce projet était, finalement, incommunicable. Pour une première édition, et étant donné les moyens limités dont nous disposions, les retombées ont été importantes.

La question de la reconduction se pose donc aujourd'hui. Il y aura l'acquis de la connaissance de la première édition, mais il faut se dire qu'elle a bénéficié d'une mobilisation particulièrement généreuse. Il faut noter aussi l'équilibre manifestif permis par le contexte, le Temps des arts de la rue. Comment, si la manifestation est reconduite, gérer le tournant ? Car Rue libre !, événement ponctuel à l'origine, deviendrait programmatif, évoluerait en rendez-vous.

**Jean Digne** : Soit la tendance un rendez-vous comme la Fête de la musique ou la Journée du patrimoine, soit il y a un réel enjeu porté par les créateurs. La présidence française de l'UE en est un et, en règle générale, les Arts de la rue sont là pour afficher, produire une identité. Ce qui s'est passé pendant ces trois ans a irrigué les cerveaux de beaucoup... Le paysage est réellement enrichi. Il y a maintenant une

dynamique de société exceptionnelle. Cela posera la question de l'action des directions du ministère sur un terrain comme celui-là et de la politique de la ville. Il y a comme une suggestion de faire un pas de plus.

**Michel Crespin** : Je suis amené à beaucoup parler, dans les universités, des Arts de la rue. J'ai participé à l'analyse et à l'événement et ai beaucoup lu ce que le métier a dit sur les différentes listes. Rue libre ! est pour moi le manifeste artistique des années 2000/2007, comme la Falaise des fous a été le manifeste des Arts de la rue dans les années 70. La journée a provoqué la même rupture, dans un autre genre et 27 ans après. Je considère que, par la force des répercussions, la manière dont cela s'est fabriqué par le métier dans sa diversité, l'enthousiasme des jeunes générations, Rue libre ! est le manifeste des Arts de la rue des années 2000. J'étais pourtant moi-même sceptique. Je ne sais ce que seront les dix années à venir et ce que le métier inventera par la suite. Un manifeste est la mort d'une période et permet la naissance de quelque chose. Rue libre ! permet la naissance de quelque chose que je ne connais pas encore.

**Maud Le Floc'h** : Des chiffres - les grandes masses - sont aujourd'hui annoncés : ceux du ministère, ceux de quelques régions ou ceux de l'ONDA. Plus de détails permettraient plus de discernement.

Par ailleurs, lorsqu'on s'est réunis, il y a quelques années, l'idée de l'intersectoriel, l'interministériel avait été invoqué. Il s'agissait de parler des œuvres artistiques à d'autres partenaires car les Arts de la rue, tout particulièrement, les intéressent ou peuvent les intéresser. C'est ce qu'on a pu sentir à la rencontre nationale de Toulouse.

Il faut aussi parler de l'international, et de ce qu'Olivier Poivre d'Arvor a répondu au Times sur l'importance des Arts de la rue pour répondre à l'offensive du journal anglais sur l'absence de la culture française.

Je voudrais attirer votre attention également sur le fait que KompleXKapharnaüm, équipe que nous défendons tous, n'a cette année, pour le moment, que 2 dates... Ceci explicite. Ce sont les petits et grands pas que nous avons à faire ensemble.

Enfin, je me réjouis de voir, autour de cette table les pionniers à leur époque : Michel Crespin, Jean Digne, Fabien Jannelle Yves Deschamps.

#### **4/ Poursuite et développement du travail avec les collectivités locales.**

**Yves Deschamps** : Ce qui vient d'être évoqué indique bien la pertinence des démarches que nous avons eu en région et la nécessité de les poursuivre. Il y a lieu de les marteler, de les approfondir car nous avons vu que rien ne naît spontanément. Il faut que les actions soient ingérées, y compris par l'ensemble des DRAC. Il fallait pour cela du temps et il en faudra encore. Le bilan des relations avec les collectivités est positif et nous pouvons le dire, mais il nous faut garder un regard critique. Les grilles de lecture ne sont pas de même nature pour les spectacles de l'espace public que pour les spectacles de l'espace scénique. Nous avons besoin, de notre côté, de réviser les nôtres.

La parole va maintenant aux représentants des collectivités locales. Comment le TAR a été vu par les collectivités ? Qu'est ce qui peut nous guider pour les années qui viennent ?

**Florian Salazar Martin** : Nous ne sommes pas sur une fin mais sur un début, ce qui change l'angle et la perspective. À l'issue de ces trois ans, il nous faut travailler dans la pérennité et je salue la création du comité de suivi.

Nous avons parlé de 8 régions seulement, mais l'effet s'est fait sentir dans beaucoup d'autres régions, comme en PACA. Cela a amené à une prise en compte des Arts de la rue et une réflexion sur ce secteur. Rue libre ! a montré qu'il y a une alternative au spectaculaire et des champs nouveaux à explorer.

Le Temps des villes, événement national, pose la question de l'espace public, du « vivre ensemble », et pas seulement celle de l'urbanisme. Les artistes de rue devraient se positionner sur cette question. Les artistes rue devraient se positionner sur cela. Il y a à investir au-delà des catégories spécifiques, dans d'autres domaines, de manière à instaurer plus de transversalité comme le disait Maud Le Floc'h.

Le TAR a mis au clair un certain nombre de questions. La profession s'est exceptionnellement mobilisée, dans contexte social difficile. Cela aurait pu entraîner un certain repliement, mais c'est le contraire qui s'est produit. Les artistes sont maintenant confortés dans leur travail. Mais les choses restent complexes d'un territoire à un autre et nous ne pouvons pas avoir qu'une vision angélique des choses.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas isoler le TAR par rapport à la réorganisation du ministère. Dans cette période de mutation, il nous faut nous positionner. Les entretiens de Valois, finalement, vont dessiner la place des uns et des autres. Nous ne pouvons pas concevoir le lien avec les collectivités territoriales sans penser à la cohérence générale.

Il faut faire en sorte qu'il y est, au niveau régional, un suivi partenarial ambitieux entre régions, collectivités, Etat, organisations professionnelles, etc. À l'aube des élections, la question culturelle peut soit prendre une nouvelle vigueur, soit apparaître comme une question secondaire.

Il y a des enjeux nouveaux et la dynamique du TAR peut nous aider à y faire face.

Le TAR a été un moment important de réflexion théorique et il s'agit de savoir comment on perpétue et on complète le travail mené dans un certain nombre de régions. C'est un travail à mener avec nos associations partenaires. Il faudra le faire sur la question de la formation des élus et nous avons ce projet de formation avec les élus « renouvelés » avec HorsLesMurs, avec l'AMF, l'ARF... Il faut valoriser ce qui a été mis en place.

À propos de la reconduction de Rue libre !, je pense qu'il faut un moment dans l'année où les Arts de la rue, la population et les élus se rencontrent. Je ne dis pas que c'est la panacée car nous savons de la Fête de la musique n'a pas réglé le problème du showbizz, ni des intermittents du spectacle, ni de la musique actuelle, mais c'est un moment de cohésion, de dialogue en plus de monstration. Les Arts de la rue ont besoin de moments de ce type. C'est aussi une manière de dire clairement au ministère notre envie de continuer avec lui la collaboration, au-delà des questions de financement.

Par ailleurs, il faut peut-être réfléchir à des solutions avec l'ONDA pour favoriser l'accueil, la diffusion des grandes formes de spectacle de rue car c'est effectivement problématique et qu'elles devraient être jouées autant en France qu'à l'étranger. Elles

ne doivent pas seulement devenir ou être considérées comme des forces d'attraction de la culture française. Cela ne viendrait pas amoindrir l'aide aux autres formes et aux compagnies émergentes.

Pour terminer, concernant le comité de suivi, il me paraît essentiel qu'il y ait un suivi, une continuité d'un travail collégial qui associe les différents partenaires des Arts de la rue. Son rôle sera de veiller aux responsabilités de chacun.

**Karine Delorme** : Je voudrais saluer les échanges qui ont pu avoir lieu durant le Temps des arts de la rue.

Cependant, la question de la précarité de ce secteur n'a pas eu de réelle réponse, même s'il y a eu des avancées. Les conventionnements doivent être envisagés sur du plus long terme afin qu'ils soient plus solides.

Un comité de suivi permettrait de continuer à semer des propositions. Il ne faut pas qu'en 2008 la culture soit la grande absente des municipales comme ça a pu être le cas aux dernières élections.

**Isabelle Loursel** : Après mars, bon nombre d'élus parleront de la culture en général, certains des Arts de la rue en particulier, et il y a un rôle de pédagogie à tenir par les professionnels des Arts de la rue auprès des élus. Un travail de communication, d'explication des enjeux de la culture et des Arts de la rue.

Pour information, Pierre Bourguignon instaure officiellement le groupe parlementaire le 23 janvier 2008. Il existait déjà, mais il est nécessaire, à chaque nouveau mandat, de le réinstaller. Vous pouvez transmettre vos idées sur les thématiques à aborder. Stéphane Simonin a proposé que HorsLesMurs fasse une présentation des Arts de la rue.

Yves Deschamps : Il faut également regarder du côté du Sénat, contacter Catherine Morin-Desailly.

**Thierry Lorent** : La Fédération des Arts de la rue enverra un courrier aux candidats aux élections municipales qui fera état d'un certain nombre d'interrogations concernant les Arts de la rue. Il sera demandé aux équipes artistiques, depuis leurs villes, de solliciter les candidats à prendre la parole sur le secteur de la culture en général mais surtout des Arts de la rue.

Par ailleurs, à la prochaine Assemblée générale de la Fédération des Arts de la rue, les statuts de la Fédération vont être modifiés de façon à accueillir les représentants des collectivités territoriales.

**Sébastien Ferriby** : En mai 2005, l'Association des maires de France avait invité HorsLesMurs pour expliquer aux élus les spécificités des Arts de la rue et la revue des Maires de France en avait fait état. Elle a également constitué un dossier sur le spectacle vivant avec un volet sur les Arts de la rue toujours en vue de sensibiliser les élus à ce secteur. Nous avons ensuite diffusé une information sur Rue libre ! sur le site Internet et la revue. Enfin, un atelier sur la culture a été monté par l'AMF au Salon 2007 Villes et Culture où il a été question des Arts de la rue par le biais notamment de la présentation du Guide des bons usages par Gentiane Guillot. Il est prévu de réaliser une fiche comportant des informations sur les spécificités des Arts de la rue tirées principalement du Guide.

**Yves Deschamps** : C'est à suivre avec José Rubio, Isabelle Drubigny et Gentiane Guillot.

**Florian Salazar Martin** : Le Guide a également été présenté lors de du colloque FNCC fin novembre 2007 à Bordeaux. Ce n'est pas seulement un objet technique mais aussi politique. Comme Philippe Saunier Borrell le disait lors de sa participation aux ateliers, il faut faire en sorte que la question des Arts de la rue ne soit pas catégorielle mais culturelle. Il ne faut pas seulement éduquer les élus ou les convaincre de favoriser l'accueil des Arts de la rue dans leurs collectivités, surtout que cela mène parfois à la programmation de spectacles de rue dans des foires, mais les amener, avec l'Etat, au soutien à la production d'actes artistiques sur l'espace public et à partager cette prise de risque. L'enjeu est d'aider à l'émergence d'un projet artistique, de soutenir des écritures contemporaines. Cela doit devenir un acte politique de leur part. Sur ce point, le TAR a fait avancer les choses.

**Sébastien Ferriby** : Je pense qu'il serait intéressant de venir présenter, après les municipales, le bilan du TAR à l'AMF afin de continuer à avancer.

**Adrien Guillot** : Ce TAR n'a de sens que parce qu'il a été coopératif. Le TAR en Poitou-Charentes est le fruit de ce comité national et des réflexions qu'il a mené et de la mobilisation de nombreux partenaires. Cela a conduit à l'émergence d'une nouvelle politique. Il était effectivement, pour cette région, de marquer une différence en investissant d'autres champs culturels.

En Poitou-Charentes, le relais du TAR s'est fait sur la base d'un axe dynamique de sa politique culturelle globale et non de manière catégorielle.

Nous sommes aujourd'hui sur un plan de développement sur des axes de formation, de diffusion et de transformation de l'espace public jusqu'en juin 2009. Par la suite, il s'agira d'assurer la pérennité des actions accomplies dans le contexte de la complexité d'autres politiques régionales en direct ou par l'intermédiaire de la trentaine de pays de Poitou-Charentes.

Il est effectivement important de travailler de manière transversale. J'ai à ce propos beaucoup de difficultés à travailler avec le secteur économique pour qui la culture est un élément supplémentaire et plutôt conflictuel, mais des affinités existent avec d'autres secteurs du champ social.

Sur les questions de diffusion et de relation, collaboration avec les élus, et au-delà de la diffusion même, nous avons la volonté de la construction d'un imaginaire collectif, de développer un travail touchant l'identité, non pas dans un désir de communautarisme mais de partage, de bien vivre ensemble un même espace. Les élus entendent assez bien cela. Si on mise tout sur la diffusion culturelle, on ne fait que de la consommation. L'enjeu est bien de travailler avec les artistes à un projet de territoire en dépassant la notion de diffusion, de « distribution ». Nous travaillons non pas à l'échelle d'un théâtre, mais d'une ville. Notre relation avec les élus va dans ce sens. Sur La Rochelle et Poitiers, nous avons réussi à lier les notions de culture et d'espace public.

## **5/ Suivi et perspectives des chantiers du TAR :**

### **• Diffusion du Guide des bons usages et actions autour de l'ouvrage.**

**José Rubio** : Je voudrais rapidement rappeler notre méthode de travail. A l'origine, lorsqu'un travail sur la sécurité m'a été demandé, j'ai proposé d'élargir le sujet à la question de l'occupation de l'espace public. Le groupe de travail, que je remercie, a pour cela été composé de représentants de collectivités locales, de mairies (Sotteville, Villeurbanne...), des élus, des directeurs techniques, d'une personne du ministère de l'Intérieur, de façon très bienveillante, etc. Leurs interventions ont été une partie de la matière pour l'élaboration du Guide, que nous avons menée avec Gentiane Guillot. Au profit de la réalisation du Guide, et sur les conseils de Fabrice Lextrairet et de Maud Le Floc'h, nous avons décidé de mettre de côté le projet de charte dont l'objectif était de savoir comment penser la ville pour les dix prochaines années.

Nous avons réussi avec HorsLesMurs, à trouver les financements nécessaires : le ministère de la Culture, HorsLesMurs, le CNFPT (avec un travail de diffusion spécifique auprès des agents collectivités locales, très intéressés par ce type d'outil) et la Région Poitou-Charentes.

Nous avons articulé les différentes parties du Guide de manière à être les plus pédagogues possible envers les interlocuteurs potentiels que sont en premier lieu les élus, car ces problématiques leur parlent beaucoup, notamment sur la question de la responsabilité. Nous nous sommes adressés aussi à tous les services techniques des villes car si certains sont aguerris à ce genre de question, d'autres sont plus frileux.

La réalisation du Guide, sa présentation et sa diffusion sont maintenant terminées. Je souhaiterais donc ouvrir le débat car il n'est pas seulement un outil technique ; il soulève aussi plusieurs questions fondamentales.

Premièrement, le financement des Arts de la rue. Nous sommes prescripteurs de formation, de respect de règles de droit du travail, de sécurité, mais cela ne peut se faire sans moyens. Ce secteur, comme d'autres, doit avoir les moyens de respecter la réglementation que nous avons tous à respecter. Toutes les compagnies ne sont pas encore « à niveau » pour les respecter.

Sur l'espace public, l'accueil d'un spectacle demande des moyens, un équipement et il y a souvent confusion entre la partie artistique et les moyens autour. Cette confusion n'existe pas quand il s'agit d'accueillir un spectacle sur un plateau de théâtre. Le plateau a été construit par le passé, son investissement est antérieur. Sur l'espace public, les moyens techniques sont imputés à l'artistique. Les élus doivent nous aider à nous mettre à niveau par rapport aux autres formes artistiques accueillies. C'est le deuxième message que nous souhaitons faire passer.

**Gentiane Guillot** : Ceci explique la diversité des démarches que nous avons eu pour la diffusion des 6 000 exemplaires gratuits du Guide (valeur affichée en quatrième de couverture). Nous avons commencé par le faire parvenir aux relais naturels (CNAR, Fédérations...) et aux partenaires du Guide (ministère de la Culture, CNFPT, Région Poitou-Charentes). Nous en distribuons également à HorsLesMurs, notamment via son site Internet.

Nous avons ensuite tenu à accompagner cette diffusion de discussions, de débats. Cinq temps forts organisés sur cinq festivals sur des questions soulevées dans le Guide. Il y a donc à la fois une pédagogie à faire et des questions de fonds à aborder.

Nous avons par ailleurs été invités à participer à des rencontres, à Cergy Soit ! par la Fédération en Ile-de-France, par l'AMF, la FNCC, aux premières assises des DAC de France.

Ces actions ont rassuré sur l'accueil des spectacles de rue.

Enfin, avec l'AMF, un projet de fiche pratique destinée aux maires est en cours. C'est ce que nous avons déjà fait auprès des pays avec la Lettre du Développement local, avec un réseau d'étudiants également.

Il s'agit maintenant de continuer à faire vivre le Guide via les différentes formations que nous connaissons (AGECIF, CNFPT) et de le diffuser au-delà du cercle rue, cirque et collectivités. D'autres secteurs sont demandeurs, mais la question du tirage se pose alors.

**Thierry Lorent** : C'est très concret, cela prouve que le Guide est un vecteur de dialogue.

**Yves Deschamps** : Il nécessiterait un deuxième tirage, effectivement.

**Stéphane Simonin** : Nous allons avant toute chose distribuer les 1 500 exemplaires qu'il reste.

**Karine Delorme** : Il pourra permettre de toucher les nouveaux élus, mais aussi les urbanistes qui pourraient y être très sensibles.

**José Rubio** : C'est ce qu'aurait permis la charte, mais dans le guide, se trouvent quelques éléments de ce qu'aurait pu être ce document. Il y a donc un rendez-vous particulier avec les urbanistes à mettre en place.

**Florian Salazar Martin** : Ce travail est exceptionnel, mais les questions doivent être posées à d'autres univers que celui des Arts de la rue, comme le Temps des villes par exemple où la construction de la ville de demain est un enjeu. La Cité de l'architecture pourrait être approchée via son Président, François de Mazière.

La charte doit être l'une des perspectives du Temps des arts de la rue.

#### • **Création d'un comité de suivi du Temps des arts de la rue.**

**Yves Deschamps** invite les membres à débattre sur les réflexions, les préconisations formulées dans le texte qui leur a été transmis (ci-joint) et qui résume les « suggestions/réflexions » d'artistes et de professionnels afin qu'il fasse l'objet d'un « texte feuille de route ». Ce texte sera ensuite adressé à tous les partenaires des arts dans l'espace public.

Ce texte met en avant l'intérêt de la mise en place d'un comité de suivi. Il serait composé des collectivités locales, de représentants d'élus (AMF, ARF, ADF, FNCC), des Affaires étrangères (Culturesfrance), de représentants du ministère dans sa nouvelle configuration (direction de la création), de la Fédération des Arts de la rue, de HorsLesMurs, des représentants des CNAR et des collectifs et réseaux régionaux. Ce serait le noyau dur permanent qui pourrait se réunir deux à trois fois par an de façon à ce qu'il y ait un échange, non pas sur le mode de la revendication, mais de la construction. Il s'agirait aussi de voir comment, à partir de territoires circonscrits, on

pourrait suivre le développement des Arts de la rue en termes de formation, diffusion, renouvellement des formes, interdisciplinarité, etc.

**Maud Le Floc'h** : La présence des différents corps professionnels autour de cette table prouve que l'attachement à ce secteur (Arts de la rue, espace public, art et ville) est réel. Le secteur se définit aujourd'hui par rapport à l'ensemble des autres champs, qu'il soient artistiques, venant de l'événementiel, de la communication, de l'environnement, du cadre de vie, du développement durable. Les Arts de la rue sont attrapables par de nombreux bouts. Ce secteur est devant et décalé. En cela, il ne rentre pas dans les cases traditionnelles. Le comité de suivi doit prendre en compte cela.

Je souhaiterais enfin faire la proposition d'une direction de la création contemporaine dans l'espace public au sein du ministère de la Culture et d'une direction art et culture au sein du ministère de l'équipement.

**Jean Digne** : Le mot suivi est mal choisi car il s'agit de prospective. C'est un secteur de propositions, un secteur qui construit des hypothèses pour l'avenir. Un comité de propositions ? L'intersection des disciplines serait de bonnes contraintes de perspectives. Le comité se réunirait autour d'objectifs, de perspectives charnellement compatibles et productives. Sinon nous ne produirons pas assez face aux enjeux.

**Yves Deschamps** : Il ne s'agit pas d'enlever au ministère le bénéfice de l'action menée. Aussi, il pourrait s'agir d'un comité de suivi et de la prospective.

**Vanessa Silvy** : Je succède à Stéphane Négrin. Culturesfrance continuera à soutenir significativement les Arts de la rue. En revanche, il n'y aura pas de programme spécifique comme cela avait pu vous être annoncé l'an dernier. Il n'a pas été validé notamment à cause des réorganisations qui ont eu lieu chez nous. Comme vous le savez peut-être déjà, le nouveau département, celui des genres artistiques, a une nouvelle directrice qui n'a pas le temps de monter ce type de programme. Le soutien aux Arts de la rue est constant et, en 2008, il est même en augmentation par rapport à 2007, passant de 100 000 € à 120 000 €. Ce soutien concerne l'espace européen et euroméditerranéen (concernant cette zone, les premières compagnies partent en mai).

**Thierry Lorent** : Qu'en est-il des perspectives à plus long terme ? Car la difficulté est d'aller plus loin, ce qui peut faire partie des chantiers du comité de suivi.

**Vanessa Silvy** : Stéphane est arrivé en 2003. Le programme triennal de cirque Circasia a ensuite été mis en place (2004 à 2006) et les crédits étaient donc réservés davantage au cirque. Depuis 2006, davantage de crédits sont alloués aux Arts de la rue. L'année prochaine, en 2009, débute le programme de cirque Circalatina. Cependant, la direction réfléchi en ce moment à donner la part belle aux Arts de la rue puisqu'en 2009 aura lieu la saison de la France au Brésil et, comme pour toutes les saisons, les Arts de la rue sont très demandés.

**Jean Digne** : Rien ne nous interdit de faire des propositions aux affaires étrangères. Il ne faut pas être dans l'attente des échéances de Culturesfrance, mais faire des propositions en regardant le ministère des Affaires étrangères dans sa globalité car il comporte des services culturels, propose des dispositifs intégrés dans différents pays, des programmes d'échange universitaires. Il y a différentes formules existantes où

l'espace de la création hors les murs peut avoir sa place. La Fédération des Arts de la rue et HorsLesMurs doivent être force de proposition.

**Yves Deschamps** : Les membres du comité national sont donc favorables à la proposition de constitution d'un comité de suivi et de la prospective et de faire les propositions écrites dans le texte que j'ai écrit à la DMDTS. Il se réunira une à deux fois par an. Il vous appartient d'en voir la composition.

J'invite maintenant Thierry Pariente à conclure cette séance et de tracer, pour l'Etat, la mise perspective du Temps des arts de la rue.

**Thierry Pariente** : Le mot conclure ne convient pas à la séance d'aujourd'hui car nous sommes dans la prospective. Par ailleurs, il m'est difficile dans la période actuelle de savoir s'il me faut m'exprimer en tant que délégué au théâtre à la DMDTS, représentant du ministère de la Culture, ou comme observateur, praticien de la chose culturelle.

Le secteur a tout autant besoin du ministère que le ministère a besoin du secteur car c'est réellement par la présence et les réflexions que vous avez eu de manière absolument exemplaire pendant ces trois ans que la nécessité même du ministère de la Culture continuera à être ressentie de la part des politiques les plus haut placés et des citoyens car c'est aussi aux citoyens de revendiquer sa nécessité. Plus que n'importe quel secteur, celui des Arts de la rue, qui est descendu dans l'espace public et qui est au contact du public (l'habitué du spectacle vivant comme la personne qui regarde tout simplement le monde qui l'entoure), peut être promoteur de l'avenir du ministère de la Culture.

C'est en effet un secteur qui pénètre un peu partout car ses frontières sont poreuses. C'est un domaine de convergence et il est peut-être, parmi toutes les disciplines du spectacle vivant, le plus exemplaire.

La dimension Arts de la rue n'est pas, au sein ministère, vouée à disparaître car le théâtre, le cirque, les Arts de la rue, marionnette sont présents dans toutes ses directions mais également dans les organismes rattachés. Cette dimension est inscrite dans nos tâches quelle que soit la réorganisation du ministère. Nous veillerons à ce que les Arts de la rue soient incarnés par les personnes qui sont autour de cette table et qu'ils continuent à bénéficier de budgets affectés et réparables. Dans ce contexte, il est important de valoriser la place de ce secteur de manière définitive et j'espère que nous saurons nous faire entendre si d'aventure l'administration ne continue pas à lui réserver une part lisible à ce secteur.

Je voudrais vous parler de la situation du ministère. Pour le ministère, c'est un temps d'arrêt, d'observation de l'existant, comme le dit la ministre. Cela ne veut pas dire l'arrêt des financements, mais un arrêt sur images. Il s'agit de savoir où nous en sommes, quelles sont les réalités, les fractures à réparer, les évolutions à programmer, pour repartir. Il faut être conscient qu'avec le Temps des arts de la rue, nous avons bénéficié d'une fenêtre de tir heureuse. Mais il a constitué le dernier mouvement volontariste de l'Etat qui, aujourd'hui, se penche sur son destin. Concernant, par exemple, la mise en place d'un temps pour le secteur de la marionnette, nous nous trouvons complètement bridés. Pour le moment nous n'en avons ni les moyens financiers, ni les moyens intellectuels. Toute initiative nouvelle est gelée. Le Temps des arts de la rue, par le volontarisme dont l'Etat a fait preuve, fera donc date, comme le dit Michel Crespin. Essayons de mettre à profit ce temps d'arrêt. Nous pouvons nous dire que, après trois ans, les Arts de la rue sont entrés

dans le droit commun. Nous avons travaillé sur l'écriture, la diffusion, la création, sur la formation avec la FAI AR, la réflexion avec la Sorbonne, sur l'animation avec le soutien à la Fédération, sur la ressource avec HorsLesMurs, sur l'événementiel avec Rue libre !, sur les éditions avec l'Entretiens, sur l'international... En trois ans, nous avons fabriqué une politique culturelle pour les Arts de la rue qui a pris cinquante ans à mettre en œuvre pour le ministère de la Culture. C'est une synthèse formidable. Cela a des avantages et des inconvénients. Ce côté tentaculaire de l'action qui a été menée pendant le TAR pourrait être assimilé à de la dispersion, notamment financière. Il faut donc pouvoir convaincre ceux qui ne sont pas forcément très concernés que tout ce qui est mis en œuvre aujourd'hui est utile. Le problème des inspecteurs généraux des finances qui travaillent sur la Révision générale des politiques publiques (RGPP) est la dispersion des petits moyens. Il va donc falloir renommer certaines actions pour les rendre plus concrètes et se recentrer sur quelques priorités prévisibles à l'intérieur desquelles nous, de notre côté, sommes capables de voir des nuances. Il faut donc éviter de démultiplier les dispositifs à chaque fois qu'il y a des idées nouvelles car ce n'est pas une solution durable.

Concernant les financements. Nous sommes tous dans l'observation de ce que vont devenir les finances publiques dans la culture en général et dans les Arts de la rue en particulier. Le gel est un fait problème, un fait combat car il s'agit là de la loi de finance votée par le Parlement intégralement pour tous les ministères. Depuis, tous les budgets sont présentés avec une mise en réserve de précaution. En 2007 elle a représenté 5%, cette année, 6%. Il n'y a plus à discuter sur cela. Le problème qui se pose est le cumul entre la mise en réserve et la non augmentation du budget car nous subissons une double peine. Non seulement nous ne suivons pas l'inflation, nous n'accompagnons pas le développement naturel du vivant, mais en plus, il y a rétention. Notre combat doit porter contre cette double peine. Le gel s'applique car pour une question de gestion des finances afin que l'Etat puisse répondre à de l'inattendu. L'amendement « indigène », par exemple, a entraîné une ponction inattendue pour payer les retraites des anciens combattants et il peut se reproduire ce type d'événement imprévisible. Il n'a pas touché les Arts de la rue mais les établissements publics. On peut se défendre d'appliquer cette réserve à un secteur fragile, qui ne représente que 1% du budget de l'Etat, et sur lequel il y a peu de moyen de réduire les fonds.

Avec la montée en puissance des syndicats, on a tout de même résolu une partie du problème en augmentant de 34,8 millions d'Euros le budget initiale prévu pour 2008. Quand on sait à quoi ils vont servir, je me dis qu'il est assez incroyable que le Syndéac est obtenu qu'ils soient versés à ses représentants les plus éminents (centres dramatiques et scènes nationales)...

**Elisabeth Cormier** : Je ne sais pas si les 34 millions correspondent au dégel ou si ce sont des mesures nouvelles, en tout cas en DRAC Pays de la Loire, concrètement, nous avons obtenu, pour tout le spectacle vivant (théâtre, Arts de la rue, cirque, musique et danse), 177 000 € supplémentaires, ce qui n'est pas énorme par rapport à ce qu'on avait en moins.

**Thierry Pariente** : Le problème du budget 08 est qu'on est parti de très bas. En central comme en déconcentré, nous frémissions sur l'ampleur de la catastrophe à annoncer... Ces 34 millions n'ont rien compensé, ce n'est pas de l'argent en plus, mais la réparation non intégrale de beaucoup d'argent en moins. Ils ont permis que le pire n'arrive pas. Puis il s'agissait de savoir à qui s'adressait cette réparation.

Il faut prendre les endroits où la parole peut s'exprimer. Quand les principaux représentants du secteur du spectacle vivant s'expriment, ils le font au nom du secteur, mais aussi au nom de ce qu'ils représentent eux... Ce n'est pas un hasard si le dégel porte en priorité sur les scènes nationales, les institutions, les centres dramatiques...

Et il est difficile de savoir si un CNAR est une institution ou non, mais il n'est toujours pas cité comme tel. Est-ce qu'un lieu non labellisé est une institution (il y a beaucoup de théâtres qui n'ont pas de label)?

Si le métier lui-même, notamment dans sa représentation syndicale, ne porte pas sa parole à l'endroit où c'est possible, les ministres ne l'entendront pas, à la Culture comme à Bercy. Un comité de suivi n'aura pas le poids d'un syndicat. Il faut absolument que les Arts de la rue réinvestissent le champ syndical pour faire-valoir la place qu'ils occupent dans le paysage du spectacle vivant.

En tout cas, en central, nous ne sommes pas dégelés. La plupart des crédits que nous disposons à la DMDTS restent touchés par un gel de plus ou moins 6%. Cela donne une première réponse à Fabien Jannelle concernant les 100 000 € affectés à la diffusion. Ils ne sont pas annulés, mais gelés... Si le gel est levé, je m'engage à ce que ces 100 000 € soient affectés aux Arts de la rue pour leur diffusion en France. Il est normal qu'il y ait eu débat sur leur affectation. Fabien Jannelle a rendu compte des difficultés qu'il a eues mais il est normal que l'Etat regarde une somme qui n'a pas été totalement attribuée à ce pourquoi elle était défini. Il faut savoir comment et pourquoi les 300 000 € affectés n'ont pas été dépensés. Des réponses ont été apportées, mais je pense que sur la diffusion, il serait bon de prendre le temps avec les réseaux, ceux que nous accompagnons, ceux qui existent, et l'ONDA, pour savoir où il est pertinent d'agir. Mais pour l'instant, si cet argent est dans le budget de la DMDTS, il n'est pas tangible et donc non affectable.

En déconcentré, les sommes qui ont été affectées ne permettent pas de dégeler partout. En DRAC, il est maintenant prévu de notifier.

**Florian Salazar Martin** : Il faut dire qu'une partie de l'argent sera affectée au cinéma, ce qui est nouveau.

**Thierry Pariente** : Il est vrai que ces 34, 8 millions ont été dégelés sur le programme création du ministère de la Culture qui ne concerne pas seulement le spectacle vivant (90%), mais aussi le cinéma et les arts plastiques. Le combat n'est pas à mener qu'avec le ministère mais avec l'ensemble des professionnels pour que l'ensemble du spectacle vivant soit solidaire sur l'attribution de ces sommes.

À l'issue des municipales, des régionales, des cantonales... il faut en effet être très attentifs à ce que les nouveaux élus ne perdent pas la mémoire de ce qui a été fait. Contrairement aux prochains changements dans les collectivités, l'Etat lui, grâce à son administration, perpétue cette mémoire. Le comité de suivi peut être une instance de mémoire, de préservation de l'existant. Et l'Etat y sera présent.

Aujourd'hui, au niveau de l'Etat, je n' imagine pas que la notion de CNAR puisse être remise en question, même si elle est critiquée ça et là, car elle est compréhensible par l'administration qui a besoin de cela.

Par contre, s'il n'y a pas eu de dégel pendant 3 ans, il est maintenant survenu, comme pour les autres secteurs.

**Pascale Canivet** : Il y en a aussi eu pendant les années précédentes.

**Thierry Pariente** : Certes, mais très faibles car nous nous sommes réellement battus pendant ces trois ans.

Au sujet de la transversalité, je pense qu'il est important que, comme l'ONDA le fait, HorsLesMurs entame le dialogue avec le CND et le CNT. Il faut que l'idée de la mixité des disciplines qui est celle des Arts de la rue pénètre aussi les centres de ressources spécialisés. À ce comité de suivi, les directeurs des autres centres de ressources pourraient être auditionnés. Les Arts plastiques et l'architecture également.

La reconstitution du Groupe parlementaire est une bonne nouvelle. Ils sont aussi à rencontrer, car c'est eux qui votent les budgets et, à ce titre, ils ont besoin d'entendre les difficultés qui sont les nôtres.

**Florian Salazar Martin** : Nous sommes dans une forme de travail à long terme. Les entretiens de Valois représentent une phase initiatique de travail. Il s'agit de défendre la culture, quelles que soient nos options politiques. La question essentielle est d'être ensemble pour être capables de passer à cette autre dimension qu'est la réorganisation du ministère. Ces entretiens représentent un enjeu important. Dans les mois à venir, il faut se faire entendre, être producteurs de propositions et ne pas attendre.

**Thierry Pariente** : Le mode d'emploi pour ces Entretiens de Valois : une cinquantaine de personnes regroupées le 1<sup>er</sup> février. Il s'agit des organisations représentatives. HorsLesMurs sera invité en tant que centre de ressources puisque les autres centres y seront présents. Le Syndéac y sera présent en tant que représentant du spectacle vivant et je pense qu'il est utile d'écrire au président pour s'assurer qu'il porte aussi le propos des Arts de la rue. Nous le ferons aussi à la DMDTS.

Ce premier groupe de travail du 1<sup>er</sup> février devrait donner lieu à des sous-groupes qui eux associeront les professionnels de manière large. La RGPP somme la ministre de faire des propositions concrètes de réformes du ministère avant l'été. Ces entretiens de Valois doivent nourrir les propositions de la ministre sur la réforme du ministère. Les décisions opérationnelles seront prises très rapidement.

Pour finir, de manière solennelle et aidé par les quatre présidents aujourd'hui autour de la table (Philippe Chaudoir, Jean Digne, Florian Salazar Martin) pour rendre hommage au nom du ministère de la Culture au cinquième, Yves Deschamps, pour le travail formidable, construit, intelligent, et bienveillant, qu'il a mené pendant ces trois ans. Sans lui, nous n'aurions pas pu trouver le point de rencontre de l'ensemble des tempéraments qui se sont réunis autour du Temps des arts de la rue. Il n'était pas aisé pourtant d'être la caisse de résonance de tout le monde et de savoir reformuler le point de vue le plus unanime de la profession. Le dernier document en est la preuve.

**Yves Deschamps** : C'était un plaisir de m'engager sur ce Temps des arts de la rue.

**17H30**  
**Apéritif**

**TEMPS DES ARTS DE LA RUE  
COMITE NATIONAL DE PILOTAGE**

**ORDRE DU JOUR  
du 22 janvier 2008  
HorsLesMurs**

**14H00**

**1/ Bilan chiffré du TAR (2005, 2006, 2007) :**

- Mesures nouvelles d'intervention DMDTS.
- Evolution des aides régionales aux Arts de la rue.

**2/ Point sur les nouveaux dispositifs :**

- « Ecrire pour la rue », dispositif d'accompagnement des écritures originales pour l'espace public.
- Le soutien aux réseaux de diffusion territoriale.
- Le soutien spécifique de l'ONDA aux Arts de la rue.

**3/ Rue libre ! :**

- Bilan de la communication (presse et numéro spécial Stradda).
- Discussion sur la reconduction de la journée.

**4/ Poursuite et développement du travail avec les collectivités locales.**

**5/ Suivi et perspectives des chantiers du TAR :**

- Diffusion du Guide des bons usages et actions autour de l'ouvrage.
- Création d'un comité de suivi du Temps des arts de la rue.
- Autres chantiers.

**17H30**

**Apéritif**